

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/TBT/CS/N/30

23 février 1996

(96-0693)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci-après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

NOTIFICATION AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE DE L'OMC CONCERNANT LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

(Notification d'acceptation du Code de pratique de l'OMC concernant
les obstacles techniques au commerce)

Pays/Territoire douanier/Arrangement régional: <u>SLOVENIE</u>		
Nom de l'organisme à activité normative: Institut de normalisation et de métrologie (SMIS)		
Adresse de l'organisme à activité normative:	Kotnikova 6 61000 Ljubljana	
Téléphone: + 386 61 13 12 322	Téléfax: + 386 61 31 48 82	Télex: -
Courrier électronique: ic@usm.mzt.si		
Type d'organisme à activité normative:		
<input checked="" type="checkbox"/> institution du gouvernement central	<input type="checkbox"/> institution publique locale	<input type="checkbox"/> organisme non gouvernemental
Champ des activités normatives actuelles et prévues:		
- Elaboration de normes nationales dans tous les domaines d'activités couverts par l'ISO, la CEI, l'UIT, le CEN, le CENELEC et l'ETSI.		
- Adoption de normes internationales et de normes européennes comme normes nationales.		
- Participation aux activités normatives aux niveaux européen et international.		
Date: 5 février 1996.		